



## Circulaire n° 5697 du 29/04/2016

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-**Bruxelles** 

Appel aux candidats, en qualité de stagiaires, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réseaux et niveaux concernés
☐ Fédération Wallonie-Bruxelles
Libre subventionné libre confessionnel libre non confessionnel
☐ Officiel subventionné
Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur
Type de circulaire
⊠Circulaire administrative
Circulaire informative
Période de validité
⊠A partir du 29/04/2016
Documents à renvoyer
⊠Oui
⊠Date limite : 17/05/2016
Voir dates figurant dans la circulaire
Mot-clé :
Annal aux stadiaires dans les

**CPMS** 

#### Destinataires de la circulaire

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médicosociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles:

#### **Pour information**

et

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement - Direction générale des Personnels

Administration : de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Monsieur Jacques LEFEBVRE

Directeur général

## Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la carrière des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : Appel aux candidats, en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez annexé à la présente un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge de ce 29 avril 2016 et contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé, <u>POUR LE 17 MAI 2016</u> AU PLUS TARD, le cachet de la poste faisant foi (<u>ce délai est un délai de rigueur</u>), à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Bureau 3<sup>E</sup>308
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Ces formulaires sont également téléchargeables sur le site internet de Wallonie-Bruxelles enseignement (www.wallonie-bruxelles-enseignement.be).

Pour toute question, une adresse courriel (<u>recrutement.enseignement@cfwb.be</u>) ainsi qu'un numéro de téléphone (02/413 20 29, du lundi au vendredi, de 9h à 12 h et de 13 à 16h) sont à disposition.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire, par exemple en l'affichant dans votre établissement ou votre institution.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général

Jacques LEFEBVRE

#### MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

Appel aux candidats, en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psychopédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

\* \* \*

L'arrêté royal du 27 juillet 1979 portant le statut du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux, modifié en dernier lieu par le décret du 11 avril 2014, prévoit, en son article 26, que l'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance d'emploi de la fonction à conférer.

Les emplois restés vacants, dans les fonctions de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux, après les réaffectations, les mutations, les compléments de charge et les extensions de nomination de l'année 2015-2016, figurent sur la liste ci-annexée.

#### 1. Conditions d'admission au stage

Nul ne peut être admis au stage, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1. [...];
- 2. être de conduite irréprochable;
- 3. jouir des droits civils et politiques;
- 4. [...];
- 5. être porteur d'un titre en rapport avec la fonction à conférer, tel que prévu à l'article 16 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 précité (http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/05574 008.pdf)
- 6. [...];
- 7. être en règle avec les dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 8. compter au moins 240 jours de service dans la fonction à conférer, à la date de l'appel aux candidats:
- 9. avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;
- 10. ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par la Communauté française ou un autre pouvoir organisateur ou d'une mesure de licenciement, d'une révocation ou d'une démission disciplinaire au cours ou à l'issue d'un stage lors d'un précédent exercice;
- 11. ne pas avoir fait l'objet, durant l'exercice précédent celui au cours duquel l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable portant sur une période ininterrompue de désignation de six mois au moins. L'absence de rapport est favorable à l'agent.

#### 2. Introduction des candidatures

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature sous pli recommandé au :

# Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E308) 1080 BRUXELLES

## le 17 mai 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour chacune des fonctions de recrutement à conférer par admission au stage, les candidats qui ont fait régulièrement acte de candidature et qui remplissent les conditions requises sont classés selon le nombre de candidatures qu'ils ont préalablement introduites pour la fonction sollicitée, dans le respect des conditions prescrites par l'article 14 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979.

« En cas d'égalité du nombre de candidatures, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui, à la date limite fixée pour l'introduction des candidatures prévue par le présent appel, compte l'ancienneté de fonction la plus élevée dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cas d'égalité d'ancienneté de fonction, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui compte, à la date précitée, l'ancienneté de service la plus élevée dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cas d'égalité d'ancienneté de fonction et de service, la priorité est accordée au membre du personnel technique le plus âgé. »

Les candidats sont admis au stage selon l'ordre de leur classement. Ils peuvent exprimer leur préférence pour un ou plusieurs emplois dans lesquels ils désirent être admis au stage.

Les membres du personnel technique sont admis au stage par Madame la Ministre à la date du 1<sup>er</sup> septembre.

Ils sont tenus d'informer la Direction de la carrière (Boulevard Léopold II , 44 à 1080 Bruxelles, à l'attention de Madame Fabienne Poliart, bureau 3<sup>E</sup>320) qu'ils acceptent le stage; à défaut leur admission au stage sera annulée. Le délai de réponse est de 10 jours ouvrables à compter de la notification de l'admission au stage.

La durée du stage est d'un an lorsqu'il est effectué à prestations complètes. La durée d'un stage presté dans une demi-charge est de deux ans

A la fin du stage, le directeur du centre établit un rapport motivé sur la manière dont le stagiaire s'est acquitté de sa mission.

Ce rapport conclut à une proposition motivée de nomination du stagiaire à titre définitif ou à une proposition motivée de prolongation du stage, ou encore à une proposition motivée de licenciement.

Le stagiaire qui a accompli son stage est nommé à titre définitif dans la fonction à laquelle il s'est porté candidat à dater de la fin de ce stage, à moins que son licenciement ou la prolongation de son stage ait été proposée.

## 3. Forme de la demande d'admission au stage et documents à annexer

1. La candidature d'admission au stage sera rédigée sur une feuille de format A4, d'après le modèle approprié reproduit à la fin du présent appel.

#### 2. Joindre à la demande :

- a) un extrait du casier judiciaire qui tient lieu du certificat de bonnes conduite, vie et mœurs (modèle 2 ou à défaut modèle 3) daté de 6 mois maximum;
- b) une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis;
- c) un état des services, établi d'après le modèle reproduit ci-annexé;
- d) un relevé des interruptions de service pour maladie, allaitement, etc..., établi d'après le modèle reproduit in fine du présent appel.

Ces documents permettent d'établir que les candidats réunissent les conditions requises. Ils doivent être annexés aux candidatures pour que celles-ci soient prises en considération.

Appel aux candidats, en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psychopédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux – Exercice 2016-2017. Etat des services

Admission au stage à la fonction de :					
Je soussigné(e)	,				
Né(e) ledomicilié(e) rue àadresse électron téléphonedéclare avoir re	niqueendu, dans les Ce	entres P.M.S. or	Code po ganisé par la Féc	ostallération Wallonie oniteur Belge du	-Bruxelles,
Centre	Fonction exercée	Date de débu chaque p		Nombres d'heures hebdomadaires	Nombre de jours

Date.....Signature,

# Appel aux candidats, en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psychopédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux Modèle du relevé des interruptions de service

Admission au stage à la fonction de :				
	onvenance personnelle, etc., son			
	Date de fin			
	opel aux candidats du 29 avril 2010			

NB : Si le membre du personnel n'a pas eu d'interruption de service, il indique « néant » dans la colonne ci-dessus.

Date : .....

Signature,

Appel aux candidats , en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psychopédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux

# Centres P.M.S. organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

# Emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques

Je soussigné(e),	
NOM, Prénom:	
né(e) le	
domicilié(e):	n°
à	.Code postal
adresse courrier électronique :	
sollicite mon admission au stage à la suite avril 2016 aux emplois suivants :	e de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 29

Emploi vacant	Ordre de préférence  (veuillez numéroter les emplois sollicités dans l'ordre de préférence, une case en gris signifie qu'il n'y a pas d'emploi vacant)		
Zone de Bruxelles-Capitale	36h*	18h+18h**	18h***
SAINT-GILLES : 2			
Zone de Brabant-wallon	36h*	18h+18h**	18h***
NIVELLES: 1			
Zone de Namur		36h*	18h+18h**
DINANT: 2			
Zone de Liège		36h*	18h+18h**
VISE: 1			
Zone du Luxembourg		36h*	18h+18h**
MARLOIE (enseignement spécialisé) : 1			

<sup>\*36</sup>h: emploi à horaire complet

DATE

<sup>\*\* 18</sup>h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste (le candidat peut être admis au stage dans 2 emplois à mi-temps)

<sup>\*\*\* 18</sup>h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété (le candidat est admis au stage dans un seul emploi à mi-temps)

Appel aux candidats, en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psychopédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux

# Centres P.M.S. de la Fédération Wallonie-Bruxelles

# Emplois vacants d'auxiliaires sociaux

Je soussigné(e),	
NOM, Prénom:	
né(e) le	
domicilié(e):	n°
à	Code postal
adresse courrier électronique :	
téléphone :	
sollicite mon admission au stage à avril 2016 aux emplois suivants :	la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 29

Emplois vacants	(veuillez numé	Ordre de préférence  (veuillez numéroter les emplois sollicités dans l'ordre de préférence, une case en gris signifie qu'il n'y a pas d'emploi vacant)	
Zone de Bruxelles-Capitale	36h*	18h+18h**	18h***
IXELLES: 1			
: 1/2			
MOLENBEEK: 1			
Zone du Hainaut	36h*	18h+18h**	18h***
ATH: 1/2			
Zone de Liège	36h*	18h+18h**	18h***
SPA: 1			

<sup>\*36</sup>h: emploi à horaire complet

**DATE SIGNATURE** 

<sup>\*\* 18</sup>h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste (le candidat peut être admis au stage dans 2 emplois à mi-temps)
\*\*\* 18h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété (le candidat est admis au stage dans un seul emploi à mi-temps)

Appel aux candidats, en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psychopédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux

# Centres P.M.S. de la Fédération Wallonie-Bruxelles

# Emplois vacants d'auxiliaires paramédicaux

Je soussigné(e),	
NOM, Prénom:	
né(e) le	
domicilié(e):	n°
à	Code postal
adresse courrier électronique :	
téléphone :	
sollicite mon admission au stage à l'avril 2016	la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 29

Emplois vacants  Zone de Bruxelles-Capitale	Ordre de préférence  (veuillez numéroter les emplois sollicités dans l'ordre de préférence, une case en gris signifie qu'il n'y a pas d'emploi vacant)			
	36h*	18h+18h**	18h***	
IXELLES: 1				
Zone du Hainaut	36h*	18h+18h**	18h***	
CHARLEROI : 1				
Zone de Liège	36h*	18h+18h**	18h***	
VISE: 1				
SERAING: 1				
LIEGE: 1				

DATE **SIGNATURE** 

<sup>\*36</sup>h: emploi à horaire complet \*\* 18h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste (le candidat peut être admis au stage dans 2 emplois à mi-temps)

<sup>\*\*\* 18</sup>h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété (le candidat est admis au stage dans un seul emploi à mi-temps)